



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT "ANS" POUR LE PROJET DE MARQUAGES AU SOL DANS L'ECOLE JEAN MONNET, L'ECOLE DU NORD ET L'ECOLE DE L'OUEST AU TITRE DU PLAN 5 000 EQUIPEMENTS GENERATION 2024 – AXE 2 – COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES**

**DÉCISION N° DM-24-072  
EN DATE DU 11 MARS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif du plan 5000 équipements génération 2024 – axe 2 – cours d'écoles actives et sportives ;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de l'agence nationale du sport une subvention au titre du plan 5 000 équipements génération 2024 – axe 2 – cours d'écoles actives et sportives d'un montant de 13 820 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240311-lmc1H11773H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2024 Date de Publication : 11/03/2024
--